



Service Secrétariat Général

Mesdames et Messieurs les membres

Du Conseil Municipal (destinataires in fine)

Dossier suivi par : H. CHERON
Objet : Convocation au conseil municipal

Saint-Avé, le 18 janvier 2024

Cher(e)s Collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

Jeudi 25 janvier 2024 à 20h00

Salle Jean Langlo, en Mairie de SAINT AVE

Il est précisé qu'il sera procédé à une retransmission en direct de l'intégralité des débats (au moyen de Facebook live).

Vous trouverez, ci-joint, les projets de délibérations qui vous seront soumis :

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023

I – Projets de délibérations :

FINANCES

1. Budget principal : autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2024
2. Budget affaires économiques : autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget affaires économiques 2024

URBANISME - FONCIER

3. Cession d'un délaissé rue de Beausoleil

SERVICES TECHNIQUES

4. Convention avec le lycée agricole Kerplouz pour l'élaboration d'un plan de gestion du bois de Kerozer

TRANSITIONS

5. Convention de mise à disposition d'un terrain pour un verger participatif

INTERCOMMUNALITE

6. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération relatif à la rétrocession de la salle de spectacle L'HERMINE à la commune de SARZEAU
7. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération relatif à l'intégration de la base de kayak et aviron de VANNES à la Communauté d'agglomération

 Mairie
Place de l'hôtel de Ville
B.P.40020
56891 Saint-Avé Cedex

 Tél. 02 97 60 70 10
Fax 02 97 44 58 91
mairie@saint-ave.fr

 saint-ave.fr

Tout courrier devra être impersonnellement adressé à Madame Le Maire

PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE

8. Rémunérations des animateurs et directeurs vacataires
9. Ecole privée Notre-Dame - Participation aux frais de fonctionnement – Année 2023/2024

VIE ASSOCIATIVE

10. Participation financière course-relais Ar Redadeg

RESSOURCES HUMAINES

11. Convention de mise à disposition d'un agent de maîtrise auprès du CCAS à hauteur de 0,6 équivalent temps plein (ETP)
12. Modification du tableau des effectifs

II - Informations :

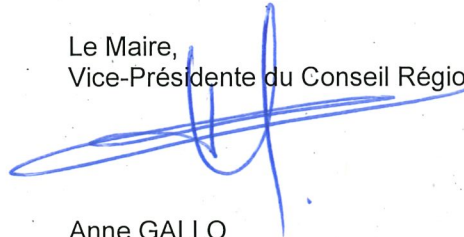
- Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du conseil municipal

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e)s collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Rivier à vous

Le Maire,
Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne



Anne GALLO